Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600027I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.027

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Convention de facturation de la participation familiale des transports scolaires primaires - Moustoir-Ac

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports et notamment les articles L.3111-1 et L.3111-9,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que Centre Morbihan Communauté organise et gère par délégation du Conseil Régional (Région Bretagne) le circuit de transport scolaire vers les écoles primaires de Moustoir-Ac (navette « Kerhero Bourg » – écoles du bourg de Moustoir-Ac) en lieu et place d'une navette qui existait auparavant entre les écoles et garderies de Kerhero et du bourg de Moustoir-Ac – devenue caduque à la fermeture de l'école de Kerhero,

Considérant que les trajets « Kerhero Bourg » – écoles du bourg de Moustoir-Ac sont effectués par le car scolaire,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600027I0-DE

Considérant que le tarif de la participation familiale est fixé par la Région Bretagne et est susceptible d'évoluer,

Considérant que la commune de Moustoir-Ac prend en charge la totalité de la participation familiale (d'un montant indicatif de 130 € à l'année en tarif plein, ou 50 € pour le 3ème enfant transporté d'une fratrie et 0€ pour les suivants pour l'année 2025/2026),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER la convention ci-annexée dans le cadre de la facturation de la participation familiale à la commune de Moustoir-Ac,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l 'aménagement du territoire et de la mobilité, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

